



Fiche pratique :

Les parcours adultes

Les parcours adultes sont accessibles aux élèves majeurs dans la limite des places disponibles dans les classes. La formation musicale n'est pas obligatoire mais vivement conseillée (FM Adultes).

Deux types de parcours sont envisageables en fonction des compétences déjà acquises par le candidat :

1. Parcours Adultes « formation » :

Destiné aux adultes débutants ou en reprise après une longue interruption.

Ce parcours, d'une durée de trois ans (une année supplémentaire possible sur avis de l'équipe pédagogique) donne accès à un cours instrumental individuel ou en pédagogie de groupe de 30 minutes hebdomadaire.

2. Parcours Adultes « investissement » :

Destiné aux adultes ayant déjà acquis des compétences avérées.

Ce parcours, d'une durée de trois ans (une année supplémentaire possible sur avis de l'équipe pédagogique) donne accès à un cours instrumental individuel ou en pédagogie de groupe de 45 minutes hebdomadaire.

Pour ces deux parcours, une pratique collective associée (une heure hebdomadaire minimum), choisie parmi l'offre de l'établissement est obligatoire.

3. Le parcours d'accès à l'autonomie

À l'issue du parcours adultes « investissement », ou pour les élèves adultes inscrits depuis plus de huit ans dans une même pratique instrumentale, un parcours d'accès à l'autonomie est possible. Ce parcours, d'une durée d'un an maximum, est matérialisé par 11 cours de pratique instrumentale d'une durée de 45 mn dans l'année. La pratique collective reste obligatoire. Les adultes ayant abouti ce parcours pourront poursuivre leurs pratiques collectives (dans la limite des places disponibles), mais ne pourront plus prétendre à une inscription en cours d'instrument.

Evaluations

Le cursus adulte n'est pas diplômant. Aucune évaluation formelle n'est donc imposée en dehors du contrôle continu, cependant la participation aux manifestations organisées par l'établissement (audition, concert d'élèves, etc...) est obligatoire.

Bien entendu tous les questionnements de l'élève durant son parcours trouveront des réponses au travers des échanges avec l'équipe pédagogique mais aussi en se rapprochant du secrétariat ou du Directeur de l'établissement.

Pour nous contacter : Conservatoire Erik Satie

105 rue des Maraîchers – 91140 Villebon sur Yvette

Accueil : 01 69 93 49 18

www.conservatoire-villebon-sur-yvette.fr